



Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absent : 1

Pour : 13
Contre : 2
Abstention : 0
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier HENRY

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D09 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES (AIEPA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la mise en place du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune siégeant à l'Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées (AIEPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués pour la commune de Rauzan ;

Vu les candidatures de M. Josselin BOULAHBAS, Mme Sophie FOURNIER, M. Patrick NARDOU et Mme Erika VASQUEZ

Les résultats étant les suivants :

M. Josselin BOULAHBAS	13 voix
Mme Sophie FOURNIER	13 voix
M. Patrick NARDOU	2 voix
Mme Erika VASQUEZ	2 voix

Siégeront au sein de l'AIEPA en tant que délégués : M. Josselin BOULAHBAS et Mme Sophie FOURNIER

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC.

